eçu l'invitation de se porter médiatrice dans les différends du pape avec l'Autriche. Il est certain que les princes italiens, notamment le roi de Sanlaigne, le duc de Lucque et le grand-duc de Toscane, qui suivent l'exemple du pape, ont une grande confiance dans le roi de Prusse, attendu qu'ils invoquent son autorité en ce que concerne des concessions qui concilient la liberté avec le pouvoir souverain; mais on assure que le roi de Prusse a décliné toute intervention dans les affaires d'Italie."

POLOGNE.—On écrit de Varsovie, 12 septembre:

"Les ler janvier prochain la ligne de douane qui sépare la Pologne de la Russic sera supprimée. La Pologne se trouvera ainsi définitivement incorporée à la Russie, et le peu d'industrie qui lui restait encore disparaîtra parce que les fabriques russes viendront inonder le pays."

Deux-Siciles.—Le Nouvelliste de Marseille publie dans un supplément à sa feuille du 26 la lettre suivante, qui n'est pus d'accord avec les correspondances ministérielles de Naples de la même date, mais qui n'en est pas pour cela moins digne de créance;

moins digne de créance;
Naples, le 21 septembre 1847.

"Le bruit court que Girgenti et Marsala sont en insurrection; mais je ne puis rien ullirmer à cet égard.

"Co qui est certain, c'est qu'en Sicile les arrestations continuent; aussi l'irritation populaire est à son comble. On s'attend d'un moment à l'autre à un soutévement général.

"Le gouvernement continue à envoyer sur tous les points des munitions de guerre. Dans la province de Molise, tous les districts de l'arrondissement de Larino ont arboré l'éténdard de la révolte.

"Dans la Calabre, l'insurrection s'est étendue jusqu'à Catanzaro; les insurgés se sont fortifiés, dit-on, dans Gérace. Tantôt divisés en guérillas, tantôt réunis en masse, ils tombent sur les troupes royales et font beaucoup de ravages dans leurs rapes.

dans leurs rangs.

"On dit que le Se de ligne ne voulait uns se battre; mais le colonel Russarol l'a forcé à prendre part au combat, et ce régiment a éprouvé de grandes pertes. On a apporté à Naples les armes et les uniformes des morts, dont le nombre est assez considérable.

"Les insurgés de Cosenza, contre lesquels avait été envoyé le géneral Stadella, à qui également avait été confié le commandement général de toutes les Calabres, se sont réums aux bandes de Romeo.

"On parle d'une amnistie générale et d'une réforme; mais on ne croit pas trop à la réalité de ces bruits, qui cependant sernient le seul moyen de pacifier le royaume, tout en faisant la giore de Fentinand.

"On assure cependant qu'un travail très important a été entrepris dans ce lonable but par le premier ministre Pietracatella, avec l'autorisation du roi."

-La Gazette d'Augsbourg du 23 contient la note suivante :

"Nous résumons de la manière suivante, les nouvelles les plus récentes d'Italie, afin qu'en puisse les saisir d'un seul coup d'avil: l'insurrection fuit des progrès dans la Calabre. Une grande bataille, dont on ne connait pas l'issue, n'a pas découragé les insurgés. Le nombre a augmenté et on se dispose dit-on, à Naples, a solliciter une intervention étrangère. On dit que les moines de Génes, qui sont ennemis des jésuites et si puissans dans le Piemont, ont spontanément illuminé leur couvent pour montrer qu'ils étaient attachés au mouvement libéral."

ESPAGNE.—On lit dans la correspondance général de Madrid du 24 :

"M. Bulwer est de retour à Madrid depuis hier. On assure que sa rentree a été motivée par la réception de dépêches pressantes de lord Palmerston avec des instructions sur les vues ultérieures du cabinet anglais. On dit que lord Palmerston aurait cençu le plan de faire annuler le mariage de la reine Isabelle, faire changer la loi réglant la succession au Trône par des cortés constitutionnelles, et préparer une nouvelle alliance matrimoniale entre la reine Isabelle II et le conte de Montémolia. Le bruit court que les nouvelles instructions adressées à M. Bulwer aont rédigées dans cet esprit."

M. l'archevêque de Paris, par un mandement adresse nu clergé et aux fidèles de son diocese, ordonne des prières pour le Pape Pie IX et pour le succès de son œuvre reformatrice. Nous voyons avec une vive satisfaction les membres les plus éminens de l'épiscopat en France s'associer à la pensée libérale et à la généreuse entreprise du pontife romain. C'est une vérité trop longtemps méconnue, que la religion et la liberté bien comprises, non-seulement ne sont pas inconciliables, mais doivent, se preter un mutuel secours. On sait avec quel empressement nous avons accueilli les premières espérances qu'u fait naître le regne de Pie IX : nous sommes heureux de voir qu'il a complétement justifie jusqu'ici la confiance que les peuples avaient mise en lui ; nous espérons que ni la force ni le temps ne lui manque ont pour accomplir sa mission vraiment divine.

DOMESTIQUE DEMANDÉE.

N a besoin dans une famille de cette ville d'une personne blen recommandée. Il faut qu'elle sache faire la cuisine. S'adresser au bureau de la Repue Cunadienne.—8 oct. 1847.

TERRE A VENDRE.

VENDRE une excellente TERRE située sur le chemin de Lachine à six milles de Montréal, etc. à trente piods du chemin de fer, contenant 50 arpens, dont 10 en bois de bout. S'adresser à M. Frs. Benoit, rue 5t. Antoine, ou au soussigné sux Tanneries des Rolland. JOSEPH LETOURNEUX. Montréal, 28 sept. 1847.

ATELIER TYPOGRAPHIQUE

REVUE CANADIENNE.

Impression de toutes esphes en francais et anglais : LIVRES, AFFICHES, PROGRAMMES, CATALOGUES CARTES, CIRCULAIRES, CONNAISSEMENTS ET FACTUMS D'AFFEL, BLANCS D'A-VOCATS, DE NOTAIRES, ETC.

Le tout execute abec gout et a des prix reduits.



LA REVUE CANADIENNE.

MONTREAL, 29 OCTOBRE, 1847.

LOI DES ECOLES,

ENCORE UNE VICTIME DE L'ADMINISTRATION.

Les journaux de Québec nons ont apporté la nouvelle d'un évênement déplorable qui vient d'avoir lieu dans la paroisse de St. Joseph de la Benuce, comté de Dorchester.

Un honnête habrant, victime de la conduite immorale de l'administration, se rend coupable de rébellion à la justice, lorsque celle-ci, par ses agens, vient lui demander le paiement de sa contribution au fonds des écotes, contribution qu'il n ête condamné de payer, en faisant défaut.

Les autorités de Québec sont obligées d'envoyer un piquet de soldats pour aider l'officier civil à soumettre cet habitant à ce que la loi commande. Nous ne blâmons pas la conduite de ces autorités locales, car, avant tout, il faut que la loi soit exécutee; autrement, point de garantie pour les citoyens. Nous blamens la condunte de l'habitant qui a force ces autorités à en agir ainsi. Mais si, hi, est coupable, n'y a-t-il pas encore un plus grand compatée que lui surtout au point de vue moral! Nous croyons que ce grand coupable existe; c'est l'administration du jour, et nous allons le démontrer. En cela, nous ne faisons qu'obéir à notre devoir.

La loi des évoles, tout le monde le sait, est très defectueuse dans sa reduction, défectuosités de détails, si l'on veut, mais qui n'en donnent pas moins heu à un très grand nombre de diffiottos. Elle est Uenvre de l'hon, D. B. Papineau, commussaire des terres. Lors m'il la proposa d'abord dans la Session de 1844-5, membres de l'opposition firent tous leurs efforts pour l'amender; mais ils ne réussirent que jusqu'à un certain point; M. Papineau était là cour leur commander silence avec sa majorite du Haut-Canada; aussi ne cessa-t-il de les inulter, entre autres M. LaFontaine qu'il força d'abandonner le champ de bataille, celui-ci ne voulant pas ôter à ses amis toutes les chances possibles de faire adopter les amendemens deirés. M. Papineau ne pouvant réfuter les argumens de M. LaFontaine, ne lui répondait que par des insultes personnelles. Dans tous les as, nonobstant toutes ces difficultés, les membres de l'opposition reussirent à faire adopter le principe de contribution volontaire, qui, s'il n'etait pas suivi d'action, devait être remplacé par le principe de la cottsation forcee. C'était là un amendement d'une assez grande

Cetait la un amendement d'une assez grande importance, car il fallait, autant que possible, rendre facile l'opération de cette loi ; toute loi de cotisation étant de nature à se susciter des difficultes dans ses commencements.

Cette loi commençait à fonctionner assez bien lorsque des la session suivante, M. Papineau vient proposer un autre Bill, et déclare hautement, de la part du gouvernement qui seul était censé avoir les renseignemens nécessaires, que le seul moveu de faire operer cette loi, était celui de la cotisation forcce dans tous les cas sans exception aucune. L'opposition lui demanda de laisser continuer encore quelques années, le système de l'option d'une cotisation volontaire. C'était là un point où il y avait différence d'opinion : car tout le monde s'accordait sur la nécessité d'une loi d'écoles. Mais M. Papincau ne le voulait pas; il avait, pour emporter cette mesure comme toutes les autres, sa majorité du Hant-Canada. L'opposition dut se soumettre : elle le fit, en laissant toute la responsabilité à l'administration. Cette loi étant encore défectueuse au plus haut degré dans ses autres détails, l'opposition, durant la dernière session, demandait à grands cris un nouveau Bilt : il en fut introduit un pour la forme, mais il fut aussitôt abandonné par le ministère, nonobstant les réclamations de l'opposition.

Voilà l'histoire succincte, mais fidèle, de ces Bills d'écoles.

Personne n'est plus convaincu que nous de la nécessite de lois d'écoles. Et quelque défectueuse que soit la loi existante, nous avons désiré de tout notre carur qu'elle fût mise à exécution, sauf à la faire amender par la suite. Nous croyons qu'il était du devoir de tout bon citoyen de mettre la main à l'œuvre; mais si, pour quelques uns, ce devoir devait être plus impérieux que pour quelques autres, c'était assurément pour les membres du ministère, auteurs de la foi eux-mêmes.

Cependant veyons quelle sincérité, ou plutôt quelle absence de sincérité caractérise leur conduite.

L'événement que nous déplorons n eu lieu dans le conité de Dorchester.

M. Taschereau qui, pour faire son chemin, n'avan pas besoin d'être mendiant d'emplois,

mais qui l'était néanmoins, est choisi par l'Administration pour être le Solliciteur-Genéral du Bas-Canada. Il lui faut obtenir un siège dans la Chambre d'Assemblée. Le ministère ini permet, à lui second officier en loi de la Couronne, do se prononcer, dans son adresse, aux électeurs de Dorchester, contre la cotisation forcée pour les écoles, et de flatter ainsi vilement, avec l'approbation apparente du gouvernement, les préjugés et les passions du peuple. Et cepen-dant la première chose que M. Taschereau fait en chambre, pour conserver sa place et son salaire, c'est de voter pour cette même cotisation forcée lorsqu'elle est proposée par Messrs. Viger et Papineau. L'un a trahi sa parole, et les deux autres se réjouissent d'avoir trouvé en lui un instrument, trop servile malheureusement, pour tromper leurs compatriotes et se procurer une voix de plus dans la chambre d'assemblée. Depuis les électeurs de Dorchester se sont fait justice d'une manière honorable.

Les éteignoirs qui, soit dit en passant, sont tous partisans du ministère, remuent ciel et terre pour exciter les préjugés populaires, encouragés comme ils le sont par le choix fait de M. Tuschereau et par l'impunité promise ou garantie de fait aux officiers publics, officiers de milice, magistrats ou autres, qui enseignent au peuple à se rebeller contre la loi des écoles.

M. Taschereau devant être fait juge, un autre mendiant, qui n'a point le courage de travailler pour vivre, M. Turcotte, s'offre pour lui succéder. L'administration lui donne la promesse de le faire Solliciteur-gonéral, s'il peut se faire élire; et nous venous d'apprendre par notre confrère de la Minerre que M. Turcotte a depuis longtemps la promesse que sa commission sera datée du 15 mai dernier.

Une assemblée a lieu dans le comté de Nicole au sujet de la loi des écoles. M. Turcotte s'y remt et parte contre le principe de la cotisation adopté par ses maîtres. Ceux-ce croient que par là il pourra acquérir quelque popularité, suf à lui, s'il pouvait par des moyens aussi infames obtenir un siège dans la législature, de suivre l'exemple de M. Taschereau, et de trahir ses électeurs, ce qu'il ferait, nous n'en avons aucun doute, avec une plus grande gaité de cœur que M. Taschereau; car célui-ri du moins, ne pouvait s'empécher de rougir, et l'autre, ceux qui le comaissent savent qu'il ne rougira pas. En outre, il lui faut du pain sans travadler.

A l'assemblée de Nicolet, le Surintendant des écoles, dont le zèle pour l'éducation est bien connu, était présent. S'il a fait son devoir, et nous ne doutons pas qu'il ne l'ait fait, il a du rapporter à l'administration la conduite outragrante de M. Cressé, magistrat et officier de milice, qui cherchait a émeuter le peuple contre la foi des écoles. M. Cressé est encore magistrat et officier de milice; il est partisan de l'administration.

Nons pourrions ici rapporter maints autres exemples de la conduito conpable de l'administration. Ce serait trop long. Il ne reste plus que l'éteignoir en chef de St. Martin, M. Andre Papineau, le cousin germain de l'auteur de la loi des écoles, le favori et protégé par excellence de l'administration. Lui a eu ses coudées franches; il a été coupable de rebellion ouverte à la loi des écoles ; Il a ouvertement et publiquement préché aux habitans de sa paroisse de ne pas mettre cette loi à exécution : Il a été condamné devant des tribunaux pour sa manyaise conduite à cet égard : Il a refusé de payer sa cotisation ; et sur le banc, comme magistrat, il a arrêté l'exécution de cette loi ; sa conduite a été telle que les deux autres magistrats de la paroisse ont offert leur démission. Il a privé sa paroisse de plusieurs centaines de louis qui lui revenaient sur le fonds public des écoles. Pouvait-on attendre autre chose d'un homme qui a dit publiquement aux habitans que la loi des écoles teur ferait plus de mal que le Rhinn!!!!

Cependant M. André Papineau, partisan du ministère, est encore magistrat, commissaire, etc.
A présert, nous le demandons à tout homme de bonne foi ; lequel est le plus coupable, ou de l'humble habitant de la paroisse de St. Joseph

MOTVELLED DIVERSES,

de la Beauce, ou du ministère actuel ?

Rumeurs d'une dissolution du Parlement,-Depuis quelques jours, il circule en cette ville des bruits d'une prochaine dissolution du parlement et d'une election générale. Les visites récentes de quelques membres de l'administration dans leurs comtés, les on-dit concernant la retraite de M. Daly, son départ pour l'Isle l'Antigua, sa nomination comme secretaire ou receveur-général de cette Isle, dont son ami M. Higginson est gouverneur, et d'autres bruits semblables répandus dans des feuilles, du Haut-Canada commencent à nous faire croire qu'on discute en haut lieu les chances qu'on aurait en ce moment dans les élections générales. Nous devons mettre le public sur ses gardes. Il ne fant has être pris par surprise. Les électeurs doivent prendre leurs mesures et se préparer à la lutte.

Portrait de Jacques Cartier.—Nous apprenons avec plaisir que M. Théophile Hamel, le jeune et habile artiste de Québec va faire lithographier le portrait de Jacques Cartier, d'après celui venu de France pour la société historique de Québec. Tous les Canadiens voudront avoir cette lithographie et nous lui prédisons un immense débit.

Les travaux sur le Chemin de Fer du Grent Western en Haut-Canada ont été commencés samedi dernier. La cérémonie du breaking ground a été éclatante. Un grand diner a celébré l'heureux événement. Un steamer gigantesque.—Un célèbre constructeur de New-York vient de contracter pour la bâtisse d'un steamer de 400 pieds de long, qui devra faire le voyage de Albany à New-York, aller et venir en 12 houres, 200 milles! Pour accomplir ce prodige, il faudra que la vitesse moyenne du steamer soit de 25 milles à l'heure!

Les steamers de l'Océan.—A l'aveair il y aura une communication hebdomadaire avec l'Europe. Les steamers français partirent de Cherbourg pour New-York les 10 et 24, et les vaisseaux de la ligne Cunard les 4 et 19 de chaque mois. L'année prochaine durant l'été, ces derniers oartiront chaque semaine de Liverpool.

Nous regrettons d'apprendre que le Dr. Racey, médecin distingué de Québec est décèdé avant hier du typhus, et que le jeune docteur Painchaud est attaqué de la même maladie.

L'assemblée des Notaires pour élire une Chambre, a eu lieu hier au palais de justice; 115 Notaires étaient présens. Les votes ont été déposés, dans une boîte, et vers midi le dépouillement du seruin a commence, et la vérification de tous les votes ne s'est terminée qu'a 5 heures. Environ 80 candidats étoient sur les rangs. Voici les noms des douze qui ont obtenu la majorité et qui doivent composer la Chambre des Notaires du district de Montreal.

MM. J. J. Girouard 97, A. Johin 107, J. Btc. Chalut 72, G. Chagnon 62, J. A. Labadte 80, Jos. Belle 101, Geo. Weekes 73, Jos. Dufresne 46, Louis Lacoste 105, P. Ménard 74, J. B. Varin 69, Henri Aubertin 69.

Mexico Américanisée. La capitale du Mexique ne devait pas moins que toute autre ville, échapper à cette invasion de l'industrie et de l'esprit d'entreprise americains qui, dés le premier jour, a suivi pas à pas la conquête. Aussi, à peine quelques jours se sont-ils écoulés depuis l'occupation, et déjà deux journaux se sont établis, déjà surgissent de toutes parts des établissements dont l'enseigne dénote assez l'origine : ici « Union Horel ; " là "United States Restaurant ;" plus loin "St. Charles Exchange; " ailleurs " Eeg Noga;" et ainsi de cent autres.

Mais, au solide, les conquérants veulent méler l'agrétable : utile dulci. Des entrepreneurs arrivaire autonoment des combats de taureurs, l'etablissement d'un cirque, et nieux encore, une troupe d'opéra italien. Gouheud.—C. E.-U.

CONSÉQUENCES ORDINAIRES DE LA GUERRE. Nous trouvons dans une gazette anglaise, les reflexions suivantes sur les consequences et les suites des guerres : taxe sur chaque article qui entre dans votre bouche, qui vous couvre le dos, ou que vous toulez aux pieds; Taxe suc tout ce qui flatte la vue, l'ouie, le toucher l'adorat, et le goût ; Taxe sur la chaleur, la lumière, etc.; Taxe sur toutes choses qui se trouvent sur terre, sur l'eau, sous la terre ou sous les caux ; taxes sur les produits du dedans et du dehors ; taxe sur la matière brute ; augmentation de taxes sur la p'us-value, par le perfectionnement, de cette matière brute ; taxes sur les sauces qui excitent l'appétit de l'homme et sur la drogue qui le ramêne à la vie ; taxes sur l'hermine qui couvre le juge et sur la corde qui hisse l'assassin, sur le sel du pauvre, sur les épices du riche, sur les clous cuivrés de cercueil, sur les rubans de la fiancée; pour boire, dormir, manger, travailler, se reposer, il faut payer. L'écolier fait tourner sa toupie taxée : le fushionable conduit son cheval taxé, avec une bride taxée, sur un chemin taxé ; et l'Anglais qui crève, versant sa médecine, qui a paye sept pour cent, dans une cuiller qui a payé quinze pour cent, retombe sur son lit qui a payé 25 pour cent et expire dans les bras de l'apothicaire, qui a payé cent guinée pour le privilège de l'envoyer en bonne forme en l'autre nonde; toutes les propriétés sont dès lors et immédiatement taxées de deux à dix pour cent; outre les frais de justice, de grosses sommes sont demandées pour le privilège d'être enterré, et ses vertus passent à la postérité, sur un marbre taxé : ajoutez à cela, toutes les turnitudes qu'engendre le maniement, entre les mains du pouvoir, de grandes sommes d'argent; de ce maniement surgissent l'ignoble vermine des espions et des délateurs, la race dégoûtante des contractans et des fournisseurs, et de vils instrumens politiques; et ces immenses sommes d'argent, que le pouvoir peut distribuer à son gré, réeront un système de corruption, que les plus grandes vertus republicaines ne pourraient combattre.

Un journaliste ennuyant.-Le rédacteur de la Gazette de Montréal est déterminé d'assommer tout-à-fait ses lecteurs bénévoles. Il vient d'entreprendre une serie d'articles absurdes et interminables sur l'illégalité des procèdés de l'enquête du coroner dans l'affaire du meurtre de Griffintown. Le fait est que M. Abraham s'est conduit d'une manière impertinente devant M. de Salaberry et que ne pouvant en imposer, il s'est mis a répandre sa bile en articles édito-Les autres journaux anglais, le Herald et le Transcript ont prouve tout l'inconvenance de la conduite du rédacteur de la Gazette, et l'absurdité de ses prétentions. Ils louent la patience du coronaire et approuvent ses procédés-Nous faisons de même. Quel droit avait M. Abraham de poser des questions à M. de Salaberry ?

Les journaux de Québec nous parlent de plusieurs vols commis en cette ville depuis quelques jours. Lundi dernier des volcurs pénetrérent tlans une maison et enlevèrent £14 d'un tiroir de comptoir. Le nombre d'émigrants mort cette année à la Grosse-Isle, à l'hôpital de marine et à bord des vaisseaux depuis le 1er mai au 27 octobre l'éve à 9000! Qualques uns de ces malheureux ont laissé de l'argent et des effets. Le total de l'argent s'élève à £829 strg. Il reste outre cel, une grande varieté de montres et de bijou, 204 boîtes et ceffres, un grand nombre de lie de plume et d'habits. On mentionne une somme de £129 laissée par Catherine Fraser, arrivé dans le brick Broom, et dont on suppose les parens dans le Haut-Canada.

Un prodige de femme.—Il existe dans l'Alabama une Mde Flournoy, qui est certainement une femme de progrès. Elle a eu neuf enfants dans l'espace de trois ans ! quatorze enfant dans l'espace de 11 ans, sept garçons et sent filles! Sept sont morts et sept vivants.

Les dernières nouvelles télégraphiques de Québec nous disent qu'on n'a pas appris encore en cette ville l'arrestation des habitans de h Beaucs coupables de rébellion à la loi.

Nous remercions M. le surintendant de l'édacation pour le tableau de 1846 qu'il a bien voglu nous adresser.

La 10e livraison de l'Album Littéraire et Musicul de la Revue Canadienne est prête 4 aca bureaux.

Nous avons eu un froid rigoureux et de fortes gelées depuis dimanche.

Affreux sinistre.—Le bruit court aujour. d'hui, et, nous le comgnons, avec une forte apparence de vérité, que la goélette Marie-Eléonore, capitaine Vadeboncœur, des Trois-Rivières, se rendant aux îles de la Magdelaise, s'est naufragée il y a quetques jours sur l'île aux Renards, et que tout l'érauipage a péri. On disait d'abort que cette goélette avait à son bord lors du désastre, plusieurs pilotes; maisil parit qu'avant la tempéte qui engloutit le bâtiment ils avaient pu débarquer sur l'île.—Canadien.

M. Duchesnay. St, Francis.
M. La Montagne. Sir Francis.
Lord Mark Kerr. Wod Bay.
M. Penton. Rilly O'Rourke.
M. Coursol. Josephine.

BERMUDES ET ANTILLES.—La Jamaïque doit

probablement devenir un port libre, la disposition du gouvernement métropolitain étant favorable à la pétition qui demande que la colonie devienne port libre, quoique la concession ne soit pas aussi étendue que la demande. Cepesdant les marchandises devront être importées exclusivement pour la consommation de l'Île. Aux Barbades, à la Trinité et dans la plupar

Aux Baroades, à la Trinite et dans la plupart des lies, on a cu un temps très-favorable, et il n'y a pas de doute qu'on réalisera de bonnes récottes;

Doux secousses de tremblement de terre on été ressenties à la Dominique, l'une le 5 septembre et l'autre le 6. A Marie Galante une église a été detruite, ainsi que d'autres édifices.

EMEUTES DÉPLORABLES DANS LE DISTRICT DE QUÉBEC.

Tout ami de son pays doit sincérement regretter les scènes de désordre qui se sont produites dans la paroisse de Saint-Joseph, comté de Dorchester; scènes semblables à celles qui, l'année dernière, anienaient devant les tribunaux de la justice des habitants de Saint-Gervais et de Saint-Anselme, même comté; tout ani do son pays doit les regretter et les regretter (l'autant plus qu'elles ont pour cause, l'éducation, ou meux le refus de la part des habitants de s'instruire ou de faire instruire leurs enfants.

Voici comment le fait nous a été raconté. Les commissaires d'école de la paroisse de Saint-Joseph, pour obéir à la loi, avaient poursuivi devant les magistrats de la localité ceux d'entre leurs co-paroissiens qui refusaient de payer la taxe des écoles ; ces derniers se lais-sérent condamner, mais frappèrent violemment et chassèrent les huissiers qui voulurent mettre à exécution le jugement de la cour. Alors on eut recours aux autorités, à Quéhec, le schérif se rendit sur les lieux, armé de deux pistolets; mais, comme on lui faisait craindre de la résistance, il s'y fit accompagner par deux soldats de la station de douane de la frontière. D'après les renseignements dont nous ne voulons pas ga rantir l'exactitude, le schérif, ses soldats et l'huissier, scraient arrivés la nuit chez le récalcitrant ; et celui-ci se serait défendu avec un instrument tranchant, et, se sauvant par une ouverture, serait allé chercher du secours chez les voisins, qui vinrent en nombre imposant. Force fut donc au schérif et à ses hommes de retraiter. On dit que l'huissier de service a été frappé si rudement qu'il a un bras de cassé. Le schérif est revenu à Québec pour y cher-

Le schérif est revenu à Québec pour y chercher une force plus imposante. Un peloton de soldats est parti hier pour Sainte-Marie précèdé du schérif et du juge de police, M. McCord. Ces deux officiers doivent tâcher d'agir d'abord par la conviction sur l'esprit de ces malheureux qui vont souffir des conseils perfides que leur ont donné dans un intérêt égoiste de petits hommes qui veulent se faire influents et grands en flattant les préjugés les plus vils d'hommes sans éducation. Nous sommes convaincus, que si le schérif, au lieu de se servir des deux soldats dont nous avons parlé plus haut, s'était fait accompagner dans l'exécution de son devoir des nutorités de la localité, tels que les magistrats et officiers de milice, et y fut allé le jour, il aurait réussi à mettre le writ de saisie à exécution sans obstacles sérieux de la part des habitants. Il faut le respect à la loi é tout prix;